EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 2

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cession d'une partie de terrain, propriété de la Ville de Tulle, sise Impasse Jean Moulin

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Ville,
- Considérant que Monsieur Thomas MADELMONT a sollicité la Ville pour acquérir une portion de parcelle appartenant à la Ville et cadastrée AP-515,
- Considérant que ce terrain de 315m² fait partie d'une parcelle située au 8, Impasse Jean Moulin et jouxte la parcelle de Monsieur MADELMONT,
- Considérant que ce terrain (zonage agricole) a été estimé auprès des services des Domaines à 0,55 euros le m² environ,
- Considérant que, ramené à la surface réelle de la division effectuée par le géomètre, le prix proposé pour ce terrain est de 175 euros,
- Vu l'avis des Domaines,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, approuvé par 31 voix pour et 1 abstention

- 1 **Décide** de céder au prix de 175 € la portion de parcelle cadastrée AP-151 et située 8, Impasse Jean Moulin au profit de Monsieur Thomas MADELMONT.
- 2 Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette cession.
- 3 Précise que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.
- 4 Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 5 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

Le Maire

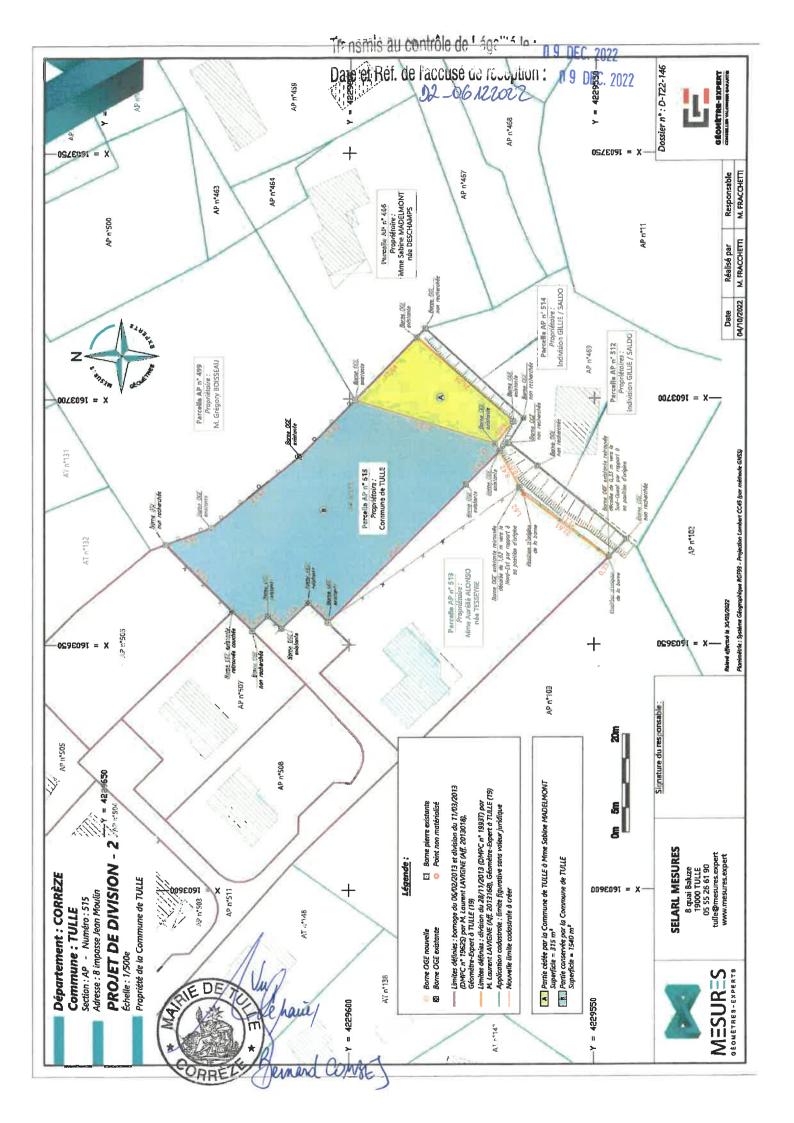
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 0 9 DEC. 2022 Date et ref de l'accusé de réception : 0 9 DEC. 2022

12_06121022







Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 28/09/2022

Direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier

BP 61003

87050 Limoges Cédex

téléphone: 05 55 45 59 00

mail. :ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Murielle RICHEFORT

courriel:murielle.richefort@dgfip.finances.gouv.fr

téléphone : 05 55 45 58 14/06 20 77 31 08

Réf OSE: 2022-19272-71981

La Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne

à

Monsieur le maire de TULLE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Terrain

Adresse du bien ::

8, impasse Jean Moulin

Département :

Corrèze

Valeur vénale:

250 euros

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, <u>sur délibération motivée</u>, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.



1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de TULLE 10 rue Félix Vidalin BP 215 19012 TULLE Cédex

affaire suivie par : Mme Karine MADIES

Mail: urbanisme@ville-tulle.fr

2 - DATE

de consultation :27/09/2022 de réception :27/09/2022

de visite:/

de dossier en état :28/09/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une partie de la parcelle.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

L'immeuble sous expertise figure au cadastre de la ville sous les références suivantes :

Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
	Parcelle	Parcelle Adresse/Lieu-dit	Parcelle Adresse/Lieu-dit Superficie